

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

---

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2022

présenté par  
M. Dive  
-----

**ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 35.

II. – En conséquence, à l'alinéa 39,

substituer aux mots :

« conseil d'appui à la protection des cultures »,

les mots :

« comité mentionné au II du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination juridique. La composition du comité est renvoyée à décret au dernier alinéa de l'article 2.